

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal, tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 20 h,
à huis clos, par visioconférence avec le système « Zoom »**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1
M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
à 20 h**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2021-02-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2021**
- 4. Adoption des dépenses de janvier 2021**
- 5. Dossier(s) - administration**
 - 5.1 Vente des immeubles pour les taxes impayées 2020
- 6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**
 - 6.1 Dimension et prix de vente des terrains sur le boulevard Père-Brousseau.
 - 6.2 Demande de M. Jean Thibeault, lot 3 929 158
 - 6.3 Inspection des installations septiques du Lac-Crève-Faim
 - 6.4 Vente de terrain boulevard Père-Brousseau, lot 5 165 000
 - 6.5 Prolongement de la rue Industrielle, plan de gestion des débordements
- 7. Dossiers(s) – services publics**
 - 7.1 Génératrice pour le garage municipal et la caserne
 - 7.2 Réparation d'un broyeur au bâtiment des eaux usées
 - 7.3 Sonde et télémétrie, eau potable.
 - 7.4 Projet de réfection d'asphaltage 2021
 - 7.5 Suivi de la Régie incendie Bellechasse-Sud
- 8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

9. Correspondance et information

- 9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses
- 9.2 Suivi du développement du Lac-Vert

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement

2021-02-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2021-02-03

4- Adoption des dépenses de janvier 2021

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **233 031.61 \$** et des salaires de **74 364.23 \$** en date du 1^{er} février 2021 pour les dépenses de janvier 2021.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) – administration

2021-02-04

5.1 Vente des immeubles pour les taxes impayées 2020

ATTENDU QUE les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu;

1° QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 10 mars 2021 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° QUE lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse

l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années **2018 et 2019**, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3° QU'au moment de la mise en vente, M. Vincent Drouin, directeur général, soit autorisé par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

4° QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de services scolaire concerné.

Adopté unanimement

6- Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement

2021-02-05

6.1 Dimension et prix de vente des terrains sur le boulevard Père-Brousseau

CONSIDÉRANT QUE les terrains du développement du boulevard Père-Brousseau appartenant à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ont été acceptés par le service du Cadastre du Québec et sont maintenant tous officialisés;

CONSIDÉRANT la résolution no 2012-09-14 adoptée par le conseil municipal en septembre 2012 sur le même sujet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier la dimension et le prix de certains terrains dans le secteur du boulevard Père-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal apporte des modifications à la dimension et le prix de certains terrains du boulevard Père-Brousseau;

QUE le conseil municipal fixe les prix suivants aux terrains appartenant à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland sur le boulevard Père-Brousseau;

| No terrain/lot | Superficie p.c. | Prix au p.c. | Total avant taxes |
|-----------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|
| 5 165 000 | 14 464,9 | 2,60 \$ | 37 609 \$ |
| 5 164 999 | 14 820,1 | 2,60 \$ | 38 533 \$ |
| 5 164 998 | 14 820,1 | 2,60 \$ | 38 533 \$ |
| 5 164 997 | 14 820,1 | 2,60 \$ | 38 533 \$ |
| 5 164 996 | 14 820,1 | 2,60 \$ | 38 533 \$ |
| 5 164 995 | 14 820,1 | 2,60 \$ | 38 533 \$ |
| 5 164 994 | 13 257,5 | 2,60 \$ | 34 444 \$ |

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le secrétaire-trésorier, Monsieur Vincent Drouin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tout contrat de vente de ces terrains et tous les autres documents nécessaires.

Adopté unanimement

2021-02-06

6.2 Demande de M. Jean Thibeault, lot 3 929 158

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de M. Jean Thibeault pour l'installation d'un conteneur sur le lot 3 929 158;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci servira pour l'entreposage d'équipements forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur sera installé dans un secteur boisé et à l'extérieur du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal autorise l'installation d'un conteneur pour l'entreposage d'équipements forestiers sur le lot 3 929 158.

Adopté unanimement

2021-02-07

6.3 Inspection des installations septiques du Lac-Crève-Faim

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de Mme Lucie Desrochers de l'Association des riverains du Lac-Crève-Faim concernant l'inspection des fosses septiques en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur du Lac-Crève-Faim exige l'inspection des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit donner un mandat à l'équipe du service de l'aménagement du territoire et de l'inspection régionale de la MRC de Bellechasse pour réaliser ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal donne un mandat à l'équipe du service de l'aménagement du territoire et de l'inspection régionale de la MRC de Bellechasse pour l'inspection des fosses septiques dans le secteur du Lac-Crève-Faim.

Adopté unanimement

2021-02-08

**6.4 Vente de terrain boulevard Père-Brousseau,
lot 5 165 000**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal autorise la vente du lot 5 165 000 à Monsieur Marcel Pronovost suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité.

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

2021-02-09

6.5 Prolongement de la rue Industrielle, plan de gestion des débordements

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire réaliser un projet de développement industriel à Saint-Damien-de-Buckland.

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'Article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE)* et requièrent une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu unanimement;

QUE Vincent Drouin est désigné comme représentant du requérant pour la demande d'autorisation;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à faire parvenir au MELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum de 3 ans);

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum de 5 ans);

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

7- Dossiers(s) – services publics

2021-02-10

7.1 Génératrice pour le garage municipal et la caserne

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général a procédé au processus d'appel d'offres par invitation pour l'achat d'une génératrice 2021;

CONSIDÉRANT QU'une compagnie spécialisée a déposé une offre;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est 33,464.77 \$ taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Génératrices Beaumont Inc » pour l'achat d'une génératrice 2021 pour un montant de 33,464.77 \$ taxes nettes.

Adopté unanimement

2021-02-11

7.2 Réparation d'un broyeur au bâtiment des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'un de nos deux broyeurs est défectueux depuis un certain temps au bâtiment des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir deux broyeurs fonctionnels lors de bris mécaniques pouvant survenir à l'un des broyeurs;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a demandé une offre de services à la compagnie « CWA - mécanique de procédé » pour la réinstallation et la remise en route du deuxième broyeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal autorise la réinstallation et la remise en route du deuxième broyeur qui sera réalisée par la compagnie « CWA – mécanique de procédé », au montant de 6 520 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

2021-02-12

7.3 Sonde et télémétrie, eau potable

CONSIDÉRANT QUE notre système de sonde à l'intérieur du réservoir d'eau potable municipal est désuet;

CONSIDÉRANT QUE cette désuétude amène de l'imprécision lors de la lecture de la quantité d'eau potable dans notre réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE notre responsable de l'eau potable a demandé une offre de services à la compagnie

« Automatisation JRT Inc. » pour l'installation d'une sonde et d'une télémétrie pour notre réservoir d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal autorise l'installation d'une sonde et d'une télémétrie pour notre réservoir d'eau potable. Le tout sera installé par la compagnie « Automatisation JRT Inc. » au montant de 11 630 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

7.4 Projet de réfection d'asphaltage 2021

Monsieur le maire nous informe que des interventions de réfection d'asphaltage auront lieu sur le Huitième Rang, la route Saint-Gérard, la route de Saint-Malachie, le rang de la Pointe-Lévis et le croissant Brochu en 2021.

7.5 Suivi de la Régie incendie Bellechasse-Sud

Monsieur le maire fait un résumé de la rencontre de la régie incendie Bellechasse-Sud du 13 janvier dernier.

8- Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

Aucun point de discussion.

9- Correspondance et information

9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses

Le conseil prendra connaissance du plan de développement proposé par la firme « Option Aménagement » lors d'une rencontre en visioconférence, le 15 février prochain. Par la suite, celui-ci pourra être dévoilé à l'ensemble de la population dans les semaines suivantes. En ce qui concerne la transaction notariée, elle devrait avoir lieu au cours des prochaines semaines.

9.2 Suivi du développement du Lac-Vert

Un Comité de travail procèdera à la création d'un Comité de gestion et est à la recherche de candidats possédant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour le développement futur du Lac-Vert. Ce Comité de travail espère fortement que le Comité de gestion soit en fonction officiellement en juin 2021.

10- Période de questions

Éclaircissements sur les raisons qui ont motivé l'appui de la municipalité à la démolition du Collège de Saint-Damien?

Est-ce que la captation vidéo des séances du conseil municipal sera permanente après la pandémie?

Combien ces modifications vont coûter à la municipalité et est-ce que ces changements de dimensions sont irréversibles?

Est-ce que la réfection du Neuvième Rang (coin route Saint-Gérard, direction Lac-Dion) sera dans les projets à court terme de la municipalité pour desservir adéquatement un des plus beaux secteurs de villégiature de Saint-Damien?

2021-02-13

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h20.

Sébastien Bourget, Maire
Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

| |
|---|
| Prochaine séance : Lundi 7 décembre, 20h. |
|---|